Le projet d'évaluation

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Lycée Louis Armand
Nogent-sur-Marne

Le projet d’évaluation

Le contexte :

Le diplôme du baccalauréat est délivré dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de sa note globale. Les résultats obtenus pendant le cycle terminal dans des enseignements optionnels sont également pris en compte pour l'examen (extrait du B.O N°30 du 27 juillet 2021).

Les textes de référence :

- Décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l’éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique,
- Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d’organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022,
- Note de service du 29 juillet 2021 relative aux modalités d’évaluation des candidats à compter de la session 2022,
- Règlement intérieur du lycée Louis Armand, Nogent-sur-Marne.

Les principes communs :

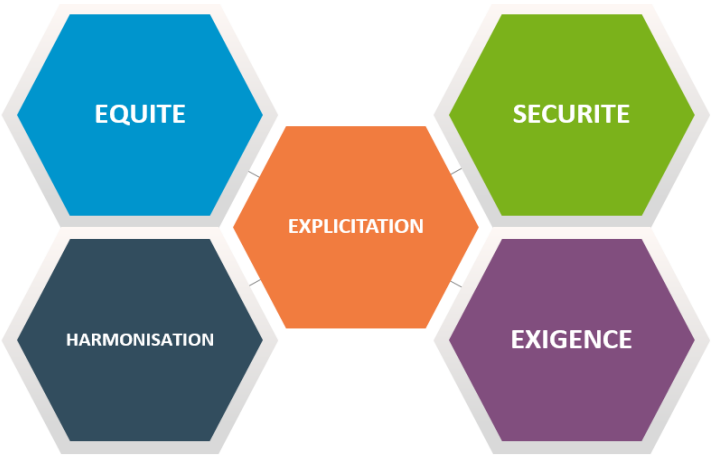

Les principes :

- La liberté pédagogique

Au regard de la réglementation (code de l'éducation L912-1-1), *« la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du Ministre chargé de l'Education Nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection »*.

Le professeur reste souverain dans sa notation. Si une note peut faire l'objet d'explicitations, elle ne peut en aucun cas faire l'objet de demande de révision ou de modification, sauf erreur constatée et confirmée par l'enseignant.

Le projet d'évaluation n'est pas une négation ni une uniformisation de la liberté pédagogique des enseignants. Il est un cadre protecteur avant tout qui vise à expliciter les pratiques d'évaluation au regard de leur diversité et de leur complexité. Le guide a pour ambition de rendre lisible et compréhensible de tous les modalités d'évaluation.

- Une exigence commune et partagée issue du cadre réglementaire

Les mesures transitoires pour la session 2022. Les candidats dits scolaires conservent le bénéfice des notes qu'ils ont obtenues en classe de première au cours de l'année 2020-2021, selon les modalités définies dans la note de service du 19 mars 2021, modifiée par la note de service du 2 juin 2021, relative aux modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2022 pour l'année scolaire 2020-2021 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Cette conservation des notes s'opère à due proportion des coefficients qui leur étaient attribués.

Ainsi, leurs coefficients s'organisent comme suit, s'agissant des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales :

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	**Terminale**	**Total cycle**	**Première**	**Terminale**	**Total cycle**
	2020-21	**2021-22**	**session 2022**	**2020-21**	**2021-22**	**session 2022**
Enseignement de spécialité de 1re	5		5	5		5
Histoire-géographie	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2,5	2,5	5	3,33	1,66	5
Éducation physique et sportive		5	5		5	5
Enseignement moral et civique		1	1		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5 %)	5		**5**	5		**5**
Total	22,5	17,5	**40**	23,3	16,7	**40**

Les moyennes sont attribuées par les professeurs, entérinées en conseil de classe, transmises aux familles dans les bulletins trimestriels, puis renseignées dans le livret scolaire. Dans chaque enseignement concerné, la moyenne annuelle est validée lors du dernier conseil de classe de chaque année du cycle terminal (fin de première et fin de terminale). L'utilisation du livret scolaire du lycée (LSL) permet un transfert simplifié vers le système d'information du baccalauréat (Cyclades). La moyenne annuelle de chaque enseignement est prise en compte pour l'obtention du baccalauréat en l'arrondissant au dixième de point supérieur.

S'agissant des enseignements optionnels, les candidats scolaires font valoir leurs moyennes annuelles de première au titre des enseignements optionnels qu'ils suivent en classe de première, et leurs moyennes annuelles de terminale au titre des enseignements optionnels qu'ils suivent en terminale. Chacune de ces moyennes est affectée des coefficients prévus.

- Informer et responsabiliser les élèves

Ce projet d'évaluation contribue à construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente dans toutes les disciplines.

Il convient tout d'abord de définir précisément les différents types d'évaluation, tels qu'ils sont pratiqués par les enseignants au quotidien.

- L'évaluation diagnostique a pour objet de connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage ; elle peut faire l'objet d'une note.

- L'évaluation formative prend sa place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser.

- L'évaluation sommative atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique.
Il revient aux enseignants de déterminer les évaluations qui seront à visée certificative dans le cadre du contrôle continu, et qui interviendront, coefficientées, dans l'obtention du baccalauréat, premier grade de l'enseignement supérieur.

Ces choix présentés dans le projet d'évaluation font l'objet d'une communication transparente et anticipée aux élèves et à leurs représentants légaux. L'établissement des moyennes trimestrielles doit donc toujours faire l'objet d'une procédure (modalités de calcul) suffisamment simple et facilement compréhensible par les familles et les élèves.
Afin que les élèves comprennent le sens de l'évaluation, celle-ci se doit d'être explicite : chaque élève sait sur quoi il sera évalué, connaît les attendus, les critères d'évaluation.
La moyenne doit, pour être représentative, être construite à partir d'une pluralité de notes. Elle doit également porter sur des situations variées qui évaluent des connaissances, des compétences et des capacités différentes et complémentaires, précisément associées au programme ayant été enseigné. Les sujets zéro, les spécimens et les sujets de la Banque nationale de sujets (BNS) sont de bons repères communs pour définir les critères et les niveaux attendus de l'évaluation de telle période du cycle de formation. Tous ces éléments sont explicités aux élèves et à leurs représentants légaux, sous la forme du projet d'évaluation qui présente de façon synthétique et lisible la politique d'évaluation adoptée par notre établissement après présentation en conseil d'administration.

- La communication des notes

Dans un souci de transparence avec les élèves et les responsables légaux, le professeur saisit en temps réel les notes correspondant aux copies restituées aux élèves sur Pronote. Il précise la nature de l'évaluation (bac blanc, devoir maison, DST….) et le coefficient affecté.
Pour chaque trimestre sera explicité en amont quelles sont les notes qui seront retenues et le poids relatif de celles-ci dans le calcul des différentes moyennes trimestrielles. La direction doit être informée par les enseignants avant la fin de chaque trimestre et bien en amont des conseils de classe de toutes les situations problématiques concernant la constitution des moyennes trimestrielles.

- Une individualisation des situations

Dans les conditions définies aux articles D.351-27 à D.351-32 du Code de l'éducation, les candidats peuvent bénéficier d'aménagements ou de dispense d'évaluations en fonction de l'aménagement de leur scolarité.

Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu doivent prendre en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre des plans d'accompagnement

personnalisés (PAP), des projets d'accueil individualisé (PAI) ou des projets personnalisés de scolarisation (PPS), dans les conditions prévues par la réglementation.

Les dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2019 modifié relatif à la dispense et à l'aménagement de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante à l'examen du baccalauréat général, technologique pour les candidats présentant tout trouble relevant du handicap tel que défini à l'article L. 114 du Code de l'action sociale et des familles et empêchant l'expression ou la compréhension écrite ou orale d'une langue vivante, s'appliquent aux travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, en vue de la prise en compte des moyennes annuelles.

Lorsqu'un candidat scolaire ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements, une évaluation ponctuelle est organisée par le chef d'établissement dans l'enseignement correspondant, à titre d'évaluation de remplacement.

Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée au cours du premier trimestre de l'année de terminale et porte sur le programme de la classe de première. Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale. Le format de l'épreuve est celui de l'évaluation ponctuelle prévue pour les candidats individuels. Les professeurs qui font passer les évaluations peuvent utiliser les sujets de la banque nationale numérique. La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante. Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

Les élèves qui intègrent le lycée en cours d'année, s'ils ne disposent pas de notes en nombre suffisant et représentatives de leurs niveaux seront convoqués à une ou des épreuves ponctuelles. Dans la mesure du possible, le lycée récupère les notes obtenues au cours de l'année par l'élève dans son précédent établissement.

En cas de vacance de poste, d'absence de suppléance d'un professeur ou d'absence prolongée d'un enseignant (pour les besoins de la formation, de la tenue des examens….), le guide de l'évaluation sera adapté à la situation vécue par la classe dans l'intérêt de chacun, dans le cadre du suivi des élèves et en concertation avec les enseignants concernés.

- La passation du devoir (conseils bonnes pratiques)

- Le professeur précise en amont les conditions de passation du devoir (date, heure, lieu, matériel nécessaire et autorisé, le statut de l'évaluation…),
- Les sacs et blousons doivent être déposés au fond de la salle ou sous le tableau pour prévenir toute fraude,
- Les téléphones, appareils connectés sont éteints. Avec les trousses, ils sont déposés dans le sac,
- Les feuilles de brouillon et de composition sont montrées au professeur à sa demande. Ces brouillons pourront être joints à la copie à la demande du professeur,
- Aucun échange de matériel (calculatrice…) n'est accepté pendant le devoir,
- Le professeur place les élèves dans la salle à sa convenance,

- L'élève bénéficiant d'un aménagement d'épreuve ou d'un protocole officiel doit pouvoir composer dans les conditions requises. Si un temps supplémentaire de passation n'est pas possible, le barème est adapté. Le lycée met à la disposition des enseignants qui le souhaitent la salle polyvalente équipée de 60 tables individuelles, des copies de type examen et des brouillons pour prévenir les tentatives de fraude.

- La gestion des absences à un devoir

La gestion des absences aux évaluations n'est pas de la seule et unique responsabilité des enseignants. Elle appelle une intervention concertée à la fois de l'enseignant concerné, de l'équipe disciplinaire dans son ensemble, de la vie scolaire et de la direction. La gestion des situations problématiques appelle une anticipation avant l'échéance de fin de chaque trimestre.

Pour avoir un sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées.

Les élèves doivent justifier auprès de leurs professeurs leurs absences aux évaluations par des certificats médicaux ou administratifs. Un rattrapage est organisé par l'enseignant dès lors que l'évaluation est considérée comme étant constitutive de la moyenne trimestrielle. Les évaluations objet d'un rattrapage pourront avoir des formes et des modalités différentes de l'épreuve initiale. Si l'élève ne se présente pas aux épreuves de rattrapage et que son absence n'est pas dûment justifiée, la note de zéro est attribuée.

Un professeur peut décider de neutraliser une note d'évaluation en la remplaçant par NN (non noté) s'il considère que le nombre de notes ou de devoirs sur table est insuffisant pour rendre cette moyenne significative.

Pour des absences non valablement justifiées : si la moyenne annuelle de l'élève dans une discipline ne peut être retenue pour le baccalauréat à l'issue du conseil de classe, celle-ci est remplacée par une convocation à une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement. À cette convocation consécutive à une absence lors d'une évaluation, peut s'ajouter une sanction disciplinaire.

Pour des absences valablement justifiées : si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement.

La gestion des fraudes ou tentatives de fraude

En ce qui concerne les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement.

Si un professeur identifie une fraude ou tentative de fraude pendant le devoir, l'élève termine de composer mais le professeur confisque l'objet éventuel ayant permis la fraude,

Si un professeur constate une fraude lors de la correction, il convoque l'élève concerné pour l'entendre sur le sujet,

Dans tous les cas, le CPE et proviseur référent de la classe reçoivent un rapport circonstancié,

En cas de doute sur la fraude (suspicion de fraude) ou de tentative de fraude et afin que le doute soit levé, l'élève sera amené à recomposer dans les conditions définies par le professeur,

Un élève présent à un devoir et ne rendant pas sa copie se voit attribuer un zéro,

Après concertation, si la direction considère que la fraude est avérée, l'élève verra sa note remplacée par un zéro.

Les enseignements du tronc commun

Education physique et sportive

Les recommandations pour l'évaluation de la classe de première

Les nouveaux textes officiels précisent les degrés d'acquisition des trois Attendus de Fin de Lycée (AFL) des programmes, dénommés AFL1, AFL2 et AFL3.
Chaque AFL sera décliné en 4 niveaux d'acquisition (non acquis, en cours d'acquisition, acquis, dépassé). Ces niveaux d'acquisition seront communs à l'équipe d'EPS. Ainsi celle-ci fixe collégialement les attentes, l'enseignant détermine lui-même le chemin pour atteindre ces objectifs.
L'enseignement proposé aux élèves leur permet de développer et mobiliser des ressources nécessaires à la construction de compétences en vue de la terminale dans chacun des cinq champs d'apprentissage. L'accès progressif à l'autonomie conduit les élèves à opérer des choix dans des contextes de pratique différents.

Sur l'année de première, les recommandations sont les suivantes :

- Les activités supports de la formation et de l'évaluation de première relèvent d'au moins deux champs d'apprentissage. Communes aux menus des classes de première, le sauvetage et la musculation correspondent à ces deux activités,
- La formation et l'évaluation se réfèrent aux éléments nécessaires à la construction des trois attendus de fin de lycée des programmes d'EPS.

Pour chaque activité, le degré d'acquisition de l'AFL1 est évalué le jour de l'épreuve. Les degrés d'acquisition des AFL2 et AFL3 font l'objet d'une évaluation au fil de la séquence d'enseignement.
Pour chaque activité physique sportive artistique (APSA) évaluée, la dimension motrice (AFL1) doit compter pour au moins 50% de la note ; les deux autres AFL doivent être évalués et représenter au minimum 25 % de la note. Certaines situations d'évaluation peuvent ne pas être prises en compte dans le calcul de la moyenne du trimestre.

La note du baccalauréat en EPS repose :

- sur trois épreuves évaluées en Contrôle en cours de formation (CCF) sur l'année de terminale,
- dans des APSA relevant de trois champs d'apprentissage différents,
- sur la base d'un référentiel collectif élaboré par l'établissement pour chaque APSA programmée par les équipes des lycées, à partir du référentiel national défini par champ d'apprentissage et publié dans la circulaire n°2019 – 219 et proposé et validé par la commission académique,
- sur une évaluation terminale des trois attendus de fin de lycée (AFL) dans une APSA finalisée lors d'un rendez-vous connu des élèves et des parents,

- La répartition des points dans chacune des épreuves : L'AFL1 est noté sur 12 points. Les AFL2 et 3 sont notés sur 8 points. La répartition des 8 points est au choix des élèves (avec un minimum de 2 points pour chacun des AFL). Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève avant le début de l'épreuve et ne peut plus être modifiée par la suite,
- L'épreuve finale dans chacune des activités se réalise avec un enseignant extérieur à la classe participant à la notation de chaque CCF avec l'enseignant de la classe.

Pour chacune des trois épreuves, une note de 0 à 20 points est proposée par le jury certificatif. La note finale correspond à la moyenne des trois notes. Elle est arrondie au point entier le plus proche après harmonisation par la commission académique. Les notes obtenues lors des CCF ne sont pas communiquées aux élèves et peuvent différer de la note obtenue à chaque trimestre.

Toute absence non justifiée par un certificat médical, entrainera l'attribution de la note 0 à l'AFL1. Dans le cas d'une absence valablement justifiée, une épreuve de rattrapage sera prévue.

Enseignement moral et civique

En classe de première et de terminale de la voie générale et technologique :
Chaque élève a obligatoirement une note par trimestre selon la ventilation suivante :

- Une note liée à la participation à un débat,
- Une noté liée à une activité collective, un travail de recherche ou de production,
- Une note liée à un écrit réflexif individuel.

Toutes ces notes sont constitutives de la moyenne annuelle.
Pour chaque trimestre, l'enseignant organise ces évaluations en fonction de sa progression pédagogique.
Les coefficients des notes sont de 1.

Enseignement scientifique en classe de première et terminale générale

En classe de première et de terminale de la voie générale, chaque élève a obligatoirement un minimum de trois notes par trimestre. Pour chaque trimestre, l'élève aura au minimum un devoir sur table d'une heure ou plus.
Pour chaque trimestre, l'enseignant organise des évaluations en fonction de sa progression pédagogique. L'évaluation fera appel à des situations d'évaluations diversifiées réalisées lors d'activités et de situations diverses : interrogations de cours, devoirs maison, note de participation, devoirs sur table…

En classe de première générale :

- Le premier trimestre : il comprend la note obtenue par l'élève au projet expérimental et numérique. Cette note compte pour environ 50% de la moyenne trimestrielle,
- Le deuxième trimestre : il comprend un minimum de trois évaluations comptant pour environ 30% chacune.

- Le troisième trimestre : il comprend la note obtenue par l'élève à l'évaluation sommative pluridisciplinaire (sujet issu de la BNS). Cette note compte pour environ 50% de la moyenne trimestrielle.

Toutes ces évaluations sont constitutives des moyennes trimestrielles.

En classe de terminale générale :

- Le premier trimestre : il comprend un minimum de trois évaluations comptant pour environ 30% chacune,
- Le deuxième et troisième trimestre : pour chaque trimestre, la moyenne comprend la note obtenue par l'élève à une évaluation sommative pluridisciplinaire (sujet issu de la BNS). Pour chaque trimestre, cette note compte pour environ 50% de la moyenne trimestrielle.

Les devoirs maison comptent pour 20% de la note trimestrielle pour chaque trimestre (la partie dédiée aux écrits).

Toutes ces évaluations sont constitutives des moyennes trimestrielles.

Français

En classe de première de la voie générale et technologique :

Pour chaque trimestre, un élève a obligatoirement un minimum de trois notes d'écrit et une note d'oral (à l'exception du premier trimestre où il n'y a pas obligatoirement une note à l'oral).
Pour chaque trimestre, l'enseignant organise des évaluations en fonction de la progression pédagogique qu'il aura élaborée dans le respect des programmes nationaux.
Les évaluations peuvent relever, dans l'intérêt de l'élève et selon le projet pédagogique du professeur, de deux approches complémentaires :

- Un ensemble d'exercices intermédiaires d'accompagnement en cours de formation : interrogations écrites, QCM, exercices ponctuels, devoirs maison, écrits d'appropriation, contrôles de lecture…
- Et des exercices plus formalisés dans la perspective des épreuves orales et/ou écrites de l'EAF, de formes variées, conçus comme des aboutissements d'un travail plus complet autour des objets d'étude enseignés en classe de première

Cette liste d'exercices possibles est non-exhaustive, conformément aux préconisations des programmes de première.

Les coefficients tiennent compte de la complexité des exercices proposés et de la progression de la classe et des élèves. Les coefficients varient de 0.5 à 2.
Pour les épreuves (écrit et oral) du baccalauréat blanc de français, les professeurs harmonisent leurs coefficients dans un souci d'équité entre les classes et les élèves.
Une attention particulière sera donnée à la formulation de l'appréciation pour qu'elle offre un bilan du travail réalisé et ouvre sur des perspectives de progression en vue de l'épreuve terminale préparée par les élèves.

Au premier trimestre : l'élève aura au moins un devoir en temps limité d'une heure,
Au deuxième trimestre : l'élève aura au moins une note de baccalauréat blanc (épreuve écrite d'une durée de quatre heures) et une note à l'oral,
Au troisième trimestre : l'élève aura au moins une note de baccalauréat blanc (épreuve écrite d'une durée de quatre heures) et une note d'oral qui correspond à l'oral blanc de français.

Tous les entraînements aux épreuves du baccalauréat (écrits de quatre heures et oral blanc de français) sont nécessaires à la constitution des moyennes trimestrielles.

Histoire –géographie

En classe de première et de terminale de la voie générale et technologique :
Chaque élève a obligatoirement un minimum de trois notes par trimestre.
Pour chaque trimestre, l'enseignant organise des évaluations en fonction de sa progression pédagogique.

L'évaluation fera appel à des situations d'évaluation diversifiées réalisées lors d'activités et de situations diverses. Elles peuvent prendre différentes formes telles que :

- Des devoirs-maisons,
- Des exercices faits en classe ou à la maison notés,
- Des interrogations orales ou écrites,
- Des devoirs en temps limité sur un des exercices d'évaluation en DST type BNS (question problématisée, étude de document, croquis pour la série générale ; des évaluations des capacités selon différents attendus en série technologique).

Ou tout autre type d'exercice permettant d'évaluer des capacités ciblées des élèves.
Des évaluations de type devoirs communs seront organisées au sein du lycée tout au long de l'année en utilisant les sujets de la banque nationale des sujets (BNS).

Le calendrier des devoirs sur table est le suivant pour le niveau classe de première générale :
Au premier trimestre : l'élève aura un devoir en temps limité d'une heure
Au deuxième trimestre : deux devoirs sur table de deux heures, issus de la BNS
Au troisième trimestre : un devoir sur table de deux heures, issu de la BNS
Le calendrier des devoirs sur table est le suivant pour le niveau classe de première technologique :
Au premier trimestre : l'élève aura un devoir en temps limité d'une heure
Au deuxième trimestre : un devoir sur table de deux heures, issu de la BNS
Au troisième trimestre : un devoir sur table de deux heures, issu de la BNS
Le calendrier est le suivant pour le niveau classe de terminale générale et technologique :
Au premier trimestre : l'élève aura un devoir en temps limité d'une heure
Au deuxième trimestre : un devoir sur table de deux heures, issu de la BNS
Au troisième trimestre : un devoir sur table de deux heures, issu de la BNS

Toutes les notes de devoirs sur table sont nécessaires à la constitution des moyennes trimestrielles.
Les coefficients des notes varient de 0.5 à 2 pour le devoir en temps limité du premier trimestre et les évaluations issues de la BNS.

Les enseignants de la discipline pratiqueront l'échange de copies pour les corrections des évaluations issues de la BNS.

Les langues vivantes : anglais, allemand, espagnol

En langues vivantes, les élèves sont évalués par compétences dans chacune des activités langagières que sont la compréhension de l'oral (CO), de l'écrit (CE), ainsi que l'expression orale (EO en continu et en interaction) et écrite (EE). L'évaluation est adossée au niveau de compétence du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Elle s'appuie sur des critères et des degrés de réussite de niveau A (de découverte et de survie), B (avancé) et C (niveau de maîtrise).

Pour chaque trimestre, en LVA comme en LVB, en première comme en terminale générale et technologique, l'enseignant organise des évaluations en fonction de sa progression pédagogique.
Chaque élève aura un minimum de trois notes dans trois activités langagières différentes. Ces notes sont constitutives de la moyenne trimestrielle. Sur une année scolaire, les élèves sont évalués sur l'ensemble des activités langagières susmentionnées.
Une exception pour la LVB en espagnol, le premier trimestre, pour l'ensemble des classes comprend un minimum de deux notes.
Les évaluations prennent la forme de situations diverses : interrogation orale, exposé, devoirs sur table, travail collectif…
Les coefficients concernant les évaluations sommatives des activités langagières (EE, CE, EO, CO) sont plus forts que pour les évaluations formatives.
Ces évaluations sommatives doivent figurer dans la moyenne trimestrielle afin que celle-ci soit représentative du niveau atteint par l'élève.

En classe de terminale générale et technologique, lors du troisième trimestre, à la fin du cycle terminal, des évaluations sont organisées pour pouvoir attester du niveau de compétences des élèves dans les différentes activités langagières (CO + CE + EE constituent une épreuve écrite d'une heure trente minutes en LVA et en LVB).
En terminale générale et technologique, au cours du troisième trimestre, les élèves passent en plus des épreuves écrites susmentionnées, une épreuve d'expression orale en LVA et en LVB. Une particularité en terminale technologique, les élèves présentent devant un jury composé de deux enseignants (un professeur d'anglais et un professeur d'ingénierie) un projet travaillé en STI. Cette épreuve correspond à l'activité langagière d'expression orale pour la LVA.
Ces évaluations (CO + CE + EE + EO) sont constitutives de la moyenne du troisième trimestre du cycle terminal. Elles permettent aux enseignants de langues vivantes d'établir une attestation indiquant le niveau atteint par les élèves dans le cadre du CECRL. En langues vivantes, le livret scolaire permet également d'expliciter les niveaux de compétences des élèves dans les différentes activités langagières.

En section européenne, en première comme en terminale générale et technologique, chaque élève a un minimum de deux notes constitutives de sa moyenne trimestrielle (devoirs maison, devoirs sur table, interrogation orale, exposé…).
Au cours du deuxième trimestre, les élèves bénéficient d'un oral blanc en condition d'examen. Cette note est intégrée à la moyenne trimestrielle.

Au troisième trimestre, une interrogation d'expression orale compte pour 80% dans l'obtention de la mention européenne au baccalauréat. La note n'est pas prise en compte dans la moyenne trimestrielle.

Mathématiques (tronc commun) – série technologique

Pour chaque trimestre, l'enseignant organise des évaluations en fonction de sa progression pédagogique.

Ces évaluations sont de diverses natures, selon leurs formes et leurs objectifs :

- les évaluations diagnostiques sont une aide pour connaître le niveau des élèves avant d'aborder de nouvelles notions ;
- les évaluations formatives effectuées en classe (interrogations écrites, contrôles de moins d'une heure, questions flashs) ou à la maison (devoirs maison) permettent de faire le point sur les connaissances en cours d'acquisition ;
- les évaluations sommatives (devoirs sur table d'au moins une heure, dont des devoirs communs, bacs blancs, etc.) visent à évaluer l'acquisition des connaissances à l'issue d'un ou plusieurs chapitres.

Seules les évaluations formatives et sommatives peuvent être prises en compte dans les moyennes trimestrielles, les devoirs sur table comptent davantage que les interrogations écrites, qui elles-mêmes comptent davantage que les devoirs maisons.

En première et en terminale technologique : les élèves ont pour chaque trimestre au moins deux devoirs sur table. En première comme en terminale, pour chaque trimestre, toutes les notes de devoir sur table sont nécessaires à la constitution de la moyenne trimestrielle (un devoir sur table a au minimum une durée d'une heure).

Philosophie

La préparation des épreuves terminales de philosophie doit donner lieu, tout au long de l'année de terminale, à des entraînements en nombre suffisant.
Pour la série générale et technologique, les élèves ont un minimum de deux évaluations par trimestre pour constituer une moyenne trimestrielle : devoirs maison, note de progression, exercices préparatoires, débats, baccalauréat blanc…
Les entraînements de type baccalauréat blanc (durée de quatre heures) sont valorisés dans le calcul de la moyenne et sont constitutifs de la moyenne trimestrielle.
Sur le lycée, deux devoirs en temps limité sur l'ensemble de l'année sont organisés dans les conditions de l'examen (« baccalauréat blanc ») pour la série générale (deuxième et troisième trimestre) et un entrainement pour la série technologique (troisième trimestre).
Pour ce type d'entraînement en condition d'examen, l'évaluation des copies de philosophie ne se réfère à aucun barème venant décomposer, partie par partie, la notation. La note n'est pas la somme des points attribués en fonction de tel ou tel élément présent dans la copie. Elle correspond à une appréciation qui est toujours globale.

Les enseignements de spécialités dans la série générale

Histoire – géographie, géopolitique et sciences politiques

Afin de préparer les élèves à l'épreuve ponctuelle du mois de mars 2022 et le grand oral du mois de juin, le professeur organise des évaluations de nature différente :

- Des exercices notés à l'écrit (exercice de méthodologie, mini-dissertations, interrogations de connaissances)
- Des exercices d'entraînement à l'oral (exposés, capsules vidéo, débats)
- Des devoirs en temps limité pour préparer aux épreuves de spécialité (étude critique de document(s), compositions, dissertations)

Chaque élève a obligatoirement un minimum de trois notes par trimestre qui comprend :

- Un devoir écrit en temps limité dans la perspective de l'épreuve ponctuelle – coefficient de 1.5 ou 2,
- Un écrit correspondant à un devoir maison, individuel ou collectif – coefficient 0.5 ou 1
- Une note d'oral : exposé seul ou à plusieurs, synthèse/ restitution d'une actualité (revue de presse) ou de ressource (podcast, fiche de lecture, documentaire...), oral blanc, qui ont comme finalité de préparer au Grand Oral – coefficient 0.5 ou 1

Pour chaque trimestre, l'enseignant organise des évaluations en fonction de sa progression pédagogique. Toutes ces évaluations sont nécessaires à la constitution de la moyenne trimestrielle.
Au troisième trimestre, un Grand Oral blanc est organisé pour permettre à l'élève de se préparer au mieux à l'épreuve (jury composé de deux enseignants). La note sera prise en compte dans la moyenne trimestrielle.

Langues, littératures et cultures étrangères (LLCE) Option Anglais Monde Contemporain (AMC)

En matière d'évaluation, la spécialité LLCE répond aux mêmes règles générales que celles énoncées pour le tronc commun (LVA et LVB). En LLCE, les élèves sont évalués en langues vivantes (LV) par compétence, dans chacune des activités langagières que sont la compréhension de l'oral (CO), de l'écrit (CE) ainsi que l'expression orale (EO, en continu et en interaction) et écrite (EE).
En LLCE, le niveau de compétence visé en fin de cycle terminal est le niveau C1 du CECRL, notamment dans les activités de réception. Il suppose une progression soutenue et des évaluations régulières correspondantes.
La moyenne trimestrielle sera constituée de trois notes minimum dans trois activités langagières différentes. Les coefficients concernant les évaluations sommatives des activités langagières (EE, CE, EO, CO) sont plus forts que pour les évaluations formatives. Ces évaluations sommatives doivent figurer dans la moyenne trimestrielle afin que celle-ci soit représentative du niveau atteint par l'élève.

Des prestations variées peuvent être évaluées : projets divers (individuels ou collaboratifs, réalisés en classe ou à la maison), exposés, devoirs sur table, etc.

En terminale, en LLCE, il est prévu au deuxième trimestre, parmi l'ensemble des évaluations sur l'année, un devoir sur table de conception analogue à celle prévue pour l'épreuve ponctuelle.
Au troisième trimestre, un Grand Oral blanc est organisé pour permettre à l'élève de se préparer au mieux à l'épreuve (jury composé de deux enseignants). La note sera prise en compte dans la moyenne trimestrielle.

Mathématiques

Afin de préparer les élèves à l'épreuve ponctuelle du mois de mars 2022, le professeur organise des évaluations de nature différente. Pour chaque trimestre, l'enseignant organise des évaluations en fonction de sa progression pédagogique.

Ces évaluations sont de diverses natures, selon leurs formes et leurs objectifs :

- les évaluations diagnostiques sont une aide pour connaître le niveau des élèves avant d'aborder de nouvelles notions ;
- les évaluations formatives effectuées en classe (interrogations écrites, contrôles de moins d'une heure, questions flashs) ou à la maison (devoirs maison) permettent de faire le point sur les connaissances en cours d'acquisition ;
- les évaluations sommatives (devoirs sur table d'une durée d'au moins une heure, dont des devoirs communs, bacs blancs, etc.) visent à évaluer l'acquisition des connaissances à l'issue d'un ou plusieurs chapitres.

Seules les évaluations formatives et sommatives peuvent être prises en compte dans les moyennes trimestrielles, les devoirs sur table comptent davantage que les interrogations écrites, qui elles-mêmes comptent davantage que les devoirs maisons.

En première et en terminale, pour chaque trimestre, toutes les notes de devoir sur table sont nécessaires à la constitution de la moyenne trimestrielle (un devoir sur table a au minimum une durée d'une heure).

En première générale : les élèves ont pour chaque trimestre au moins deux devoirs sur table.
Au deuxième et au troisième trimestre pour le niveau première générale : les élèves auront un devoir sur table commun de deux heures.

En terminale générale : les élèves ont pour chaque trimestre au moins deux devoirs sur table.
Au deuxième trimestre : les élèves auront un entraînement à l'épreuve ponctuelle d'une durée de quatre heures.
Au troisième trimestre, en plus de la préparation effectuée tout au long de l'année, un Grand Oral blanc est organisé pour permettre à l'élève de se préparer au mieux à l'épreuve du Grand Oral (jury composé de deux enseignants). La note sera prise en compte dans la moyenne trimestrielle.

Numérique et sciences informatiques

Pour chaque trimestre, l'enseignant organise des évaluations de diverses natures en fonction de sa progression pédagogique : devoirs sur table d'une durée minimale d'une heure composés d'exercices à réaliser avec ou sans matériel informatique, projets informatiques collectifs (groupes de deux à trois élèves), devoirs maison ou mini-projets individuels, questions flash (par exemple sous la forme de QCM), présentations orales, etc.

Les projets ont une place prépondérante dans le calcul de la moyenne trimestrielle. Les devoirs en classe comptent davantage que les devoirs maison. Les coefficients peuvent aller de 1 à 5 en fonction de la nature de l'évaluation.

En première comme en terminale, pour chaque trimestre, toutes les notes de devoir sur table sont nécessaires à la constitution de la moyenne trimestrielle. En première comme en terminale, les élèves ont pour chaque trimestre au moins trois devoirs sur table.

En terminale, un des devoirs sur table du deuxième trimestre prend la forme d'un bac blanc d'une durée de 3h30. Un grand oral blanc est organisé au troisième trimestre. La note est intégrée à la moyenne du troisième trimestre.

Physique-chimie

Pour chaque trimestre, l'enseignant organise des évaluations en fonction de sa progression pédagogique.

Les élèves se verront proposer plusieurs types d'évaluations :

- Des évaluations sommatives qui interviennent à la fin d'un processus de développement de compétences par les élèves (devoirs sur table de deux heures).
- Des évaluations formatives qui interviennent au cours du processus de développement de compétences par les élèves (interrogation de cours).
- Des évaluations expérimentales afin de suivre l'évolution de l'acquisition des gestes techniques nécessaires à la compréhension des différentes notions théoriques abordées.

En première et en terminale, chaque élève a obligatoirement un minimum de quatre notes par trimestre qui comprend trois devoirs sur table de deux heures.
Pour chaque trimestre, les écrits représentent 75% de la note trimestrielle et les travaux pratiques 25%.

En première et en terminale, pour chaque trimestre, toutes les notes de devoir sur table sont nécessaires à la constitution de la moyenne trimestrielle (un devoir sur table a au minimum une durée d'une heure).

<u>En première générale :</u>
Les élèves auront un devoir commun de deux heures au deuxième trimestre et un second au troisième trimestre. Les sujets seront issus de la BNS et les corrections seront croisées.

En terminale générale :
Afin de préparer les élèves à l'épreuve ponctuelle du mois de mars 2022 et le grand oral du mois de juin, le professeur organise des évaluations de nature différente.
En plus des devoirs sur table, au second trimestre, les élèves auront une évaluation des compétences expérimentales (ECE blanche). La note d'ECE est prise en compte dans la moyenne. A cela s'ajoute, un entraînement à l'épreuve ponctuelle d'une durée de 3h30.
Au troisième trimestre, un Grand Oral blanc est organisé pour permettre à l'élève de se préparer au mieux à l'épreuve (jury composé de deux enseignants). La note est prise en compte dans la moyenne trimestrielle.

Sciences de l'ingénieur

Chaque élève sera évalué avec au minimum trois notes par trimestre, à partir de productions d'au moins deux natures différentes, avec de manière systématique une ou plusieurs notes obtenues à partir des activités de projet.
Les productions évaluables et les notes prises en compte sont les suivantes :

- au moins une note attribuée à partir d'un travail écrit qui prendra comme support un sujet d'épreuve de spécialité de première choisi parmi ceux publiés sur la BNS,
- au moins deux notes attribuées à partir des travaux personnels ou collectifs comme :
  - des productions orales par exemple à l'occasion d'un exposé ou d'échanges avec le professeur,
  - des productions écrites comme des devoirs ou des exercices demandés par le professeur, mais aussi des documents produits de façon autonome à l'occasion d'une présentation de projet ou des comptes rendus de séances de travaux pratiques,
  - des exploitations de ressources numériques comme des modèles ou des maquettes virtuelles développées pour proposer des solutions dans le cadre d'un mini projet de première ou en séances de travaux pratiques,
  - des productions matérielles dans le cadre de mini projets de première.

Le travail écrit qui prendra comme support un sujet d'épreuve de spécialité de première choisi parmi ceux publiés sur la BNS sera organisé, dans la mesure du possible, dans les conditions d'un devoir en classe. Les devoirs réalisés avec les sujets de la BNS seront corrigés à partir des grilles d'évaluation nationale. La note attribuée comptera avec un coefficient 2 par rapport à la moyenne des autres notes.
La moyenne annuelle figurant sur le bulletin scolaire et le livret sera calculée à partir de la moyenne des trois trimestres. Il sera explicité en amont quelles sont les notes qui seront retenues pour l'évaluation et le poids relatif de celles-ci dans le calcul des différentes moyennes trimestrielles.

Sciences de la vie et de la terre (SVT)

Pour chaque trimestre, l'enseignant organise des évaluations en fonction de sa progression pédagogique :

- Evaluations formatives écrites ou orales en cours d'apprentissage (interrogations, devoirs maison…),
- Evaluations sommatives écrites en temps contraint (devoirs sur table de 1 heure à 2 heures),
- Evaluations des activités pratiques mobilisant les compétences expérimentales,

- Projets/exposés écrits ou oraux avec ou sans support.

En classe de première et de terminale, chaque élève a obligatoirement un minimum de quatre notes par trimestre qui comprend trois devoirs sur table dont un sujet est issu à minima de la BNS. Les écrits représentent 75% de la note trimestrielle et les travaux pratiques 25%.

En première et en terminale, pour chaque trimestre, toutes les notes de devoir sur table sont nécessaires à la constitution de la moyenne trimestrielle (un devoir sur table a au minimum une durée d'une heure).

En classe de terminale, afin de préparer les élèves à l'épreuve ponctuelle du mois de mars 2022 et le grand oral du mois de juin, le professeur organise des évaluations de nature différente.

- Au deuxième trimestre : un baccalauréat blanc avec une épreuve écrite de 3 heures 30 et une épreuve pratique (ECE) d'une heure. La note d'ECE sera prise en compte dans la moyenne trimestrielle.
- Au troisième trimestre : un Grand Oral blanc (jury composé de deux enseignants). La note sera prise en compte dans la moyenne trimestrielle.

Enseignements optionnels – mathématiques expertes et complémentaires

Pour chaque trimestre, l'enseignant organise des évaluations en fonction de sa progression pédagogique.

Ces évaluations sont de diverses natures, selon leurs formes et leurs objectifs :

- les évaluations diagnostiques sont une aide pour connaître le niveau des élèves avant d'aborder de nouvelles notions ;
- les évaluations formatives effectuées en classe (interrogations écrites, contrôles de moins d'une heure, questions flashs) ou à la maison (devoirs maison) permettent de faire le point sur les connaissances en cours d'acquisition ;
- les évaluations sommatives (devoirs sur table d'une durée d'au moins une heure, dont des devoirs communs, bacs blancs, etc.) visent à évaluer l'acquisition des connaissances à l'issue d'un ou plusieurs chapitres.

Seules les évaluations formatives et sommatives peuvent être prises en compte dans les moyennes trimestrielles, les devoirs sur table comptent davantage que les interrogations écrites, qui elles-mêmes comptent davantage que les devoirs maisons.

Pour chaque trimestre, les élèves auront à minima deux devoirs.

Les enseignements de spécialités dans la série technologique (STI)

Innovation technologique en première (non poursuivie en terminale)

Ces évaluations peuvent s'adosser à des productions individuelles ou collectives ; on entend par production individuelle ou collective :

- Des exposés oraux réalisés à l'occasion de revue(s) de projet,
- Des activités de maquettage numérique relatives à l'élaboration de modèle(s) de représentation ou de simulation de toute nature,
- Des réalisations matérialisant tout ou partie de prototype(s),
- Des travaux écrits au format papier ou numérique…

Le calendrier est le suivant pour les classes de première technologique :
Pour chaque trimestre, l'enseignant prévoit au moins deux modalités d'évaluation différentes : devoir sur table, TP d'évaluation, présentation orale, revue de projet…
Au premier trimestre : l'élève aura un minimum de deux notes
Au deuxième et troisième trimestre : l'élève aura un minimum de trois notes
Au troisième trimestre, l'évaluation prendra appui sur le projet de 36 heures, en équilibrant le poids d'une évaluation du travail fourni lors des phases de réalisation du projet, et d'une présentation individuelle finale sous forme d'un temps d'exposé suivi d'un temps de questions avec un enseignant. La soutenance orale du projet final représente environ 50% de la moyenne trimestrielle. Cette note est constitutive de la moyenne trimestrielle.

Une plus grande importance sera donnée aux évaluations sommatives par rapport aux évaluations orales et formatives. Toutes les évaluations sommatives sont nécessaires à la constitution de la moyenne trimestrielle.

Ingénierie et développement durable en première.

Concernant les moyennes figurant sur les bulletins et le livret scolaires, chaque élève sera évalué avec au minimum trois notes par trimestre à partir de productions d'au moins deux natures différentes. Ces évaluations peuvent s'adosser à des productions individuelles ou collectives ; on entend par production individuelle ou collective relatives à des activités expérimentales :
- Des travaux écrits au format papier ou numérique,
- Des exposés oraux,
- Des activités de maquettage numérique relatives à l'élaboration de modèle(s) de représentation.

Ingénierie, innovation et développement durable en terminale

Cette spécialité résulte de la fusion des spécialités de première et introduit des enseignements spécifiques d'application.
Le programme comprend ainsi des connaissances communes et des connaissances propres à chacun des champs spécifiques : énergies et environnement (EE), innovation technologique et éco - conception (ITEC), systèmes d'information et numérique (SIN).

Le calendrier est le suivant pour les classes de terminale technologique :
Pour chaque trimestre, l'enseignant prévoit au moins deux modalités d'évaluation différentes : devoir sur table, TP d'évaluation, présentation orale, revue de projet…
Pour chaque trimestre, l'élève aura un minimum de trois notes.
Au deuxième trimestre et dans l'optique de la préparation à l'épreuve ponctuelle, les élèves auront un premier devoir commun de deux heures (décembre) et un second d'une durée de quatre heures (février). Une plus grande importance sera donnée aux évaluations sommatives par rapport aux évaluations orales et formatives. Toutes les évaluations sommatives sont nécessaires à la constitution de la moyenne trimestrielle. Les notes des deux devoirs communs sont obligatoirement constitutifs de la moyenne du deuxième trimestre.

En classe terminale, au troisième trimestre, un projet pluri technologique collaboratif de conception - réalisation, d'amélioration ou d'optimisation d'un produit, d'une durée de 72 heures, implique un travail collectif de synthèse et d'approfondissement. Les trois champs matière, énergie et information doivent obligatoirement être présents. La soutenance orale du projet final représentera environ 50% de la moyenne trimestrielle. Par ailleurs, au troisième trimestre, un grand oral blanc s'appuyant sur le projet de spécialité sera organisé en juin 2022 afin de préparer l'épreuve finale.

Enseignement de spécialité – série technologique – « Physique-chimie – mathématiques »

Pour chaque trimestre, l'enseignant organise des évaluations en fonction de sa progression pédagogique. En première et en terminale, pour chaque trimestre, toutes les notes de devoir sur table sont nécessaires à la constitution de la moyenne trimestrielle (un devoir sur table a au minimum une durée d'une heure).

Ces évaluations sont de diverses natures, selon leurs formes et leurs objectifs :

- les évaluations diagnostiques sont une aide pour connaître le niveau des élèves avant d'aborder de nouvelles notions ;
- les évaluations formatives effectuées en classe (interrogations écrites, contrôles de moins d'une heure, questions flashs) ou à la maison (devoirs maison) permettent de faire le point sur les connaissances en cours d'acquisition ;
- les évaluations sommatives (devoirs sur table d'une durée d'au moins une heure, dont des devoirs communs, bacs blancs, etc.) visent à évaluer l'acquisition des connaissances à l'issue d'un ou plusieurs chapitres.

En physique-chimie, des évaluations expérimentales permettant de suivre l'évolution de l'acquisition des gestes techniques nécessaires à la compréhension des différentes notions théoriques abordées seront réalisées.
Seules les évaluations formatives et sommatives peuvent être prises en compte dans les moyennes trimestrielles, les devoirs sur table comptent davantage que les interrogations écrites, qui elles-mêmes comptent davantage que les devoirs maisons.

Les mathématiques représentent 30% de la moyenne trimestrielle.
La physique-chimie représente 70% de la moyenne trimestrielle. En physique-chimie, les capacités expérimentales représentent 20 à 30% de la moyenne trimestrielle pour la partie dédiée à la physique-chimie.

En première technologique :
Les élèves ont pour chaque trimestre dans chaque discipline au moins un devoir sur table.
Les élèves auront au deuxième trimestre et au troisième trimestre, un devoir sur table commun et mixte de deux heures où les mathématiques et la physique-chimie interagissent et se complètent.

En terminale technologique :
Afin de préparer les élèves à l'épreuve ponctuelle du mois de mars 2022 et le grand oral du mois de juin, le professeur organise des évaluations de nature différente. Les élèves ont pour chaque trimestre dans chaque discipline au moins un devoir sur table.
Au deuxième trimestre, les élèves auront deux devoirs sur table d'une durée de trois heures où les mathématiques et la physique-chimie interagissent et se complètent. Au troisième trimestre, en plus de la préparation effectuée tout au long de l'année, un Grand Oral blanc est organisé pour permettre à l'élève de se préparer au mieux à l'épreuve du Grand Oral (jury composé de deux enseignants). La note sera prise en compte dans la moyenne trimestrielle.